

Le Conseil municipal, convoqué le 7 mars 2019, s'est réuni le **14 mars 2019** en séance ordinaire à vingt heures, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

Présents : M. Jean-Claude PROVOST, M. Christian ORHAN, Mme Brigitte BOURSEAU, M. Jean-Noël THOMAZEAU, Mme Françoise JORAT, Mme Catherine FOUGERE (arrivée à 21h00), Mme Isabelle TESSIER, M. Bertrand GEFFRIAUD, Mme Hélène BRICAUD, Mme Sandra VAILLANT, M. Nicolas BESNIER, M. Christophe NIVET (arrivé à 20h40), Mme Catherine DUCHESNE, M. Jean-Marc FRANÇOIS, Mme Angélique PAILLUSSON, Mme Isabelle GERARD-JAVEL (arrivée à 20h30), M. Frédéric BOURDEAU, M. Gilles CALO, Mme Marie-Lyse DUBOURG, M. Alain GRIMAUD.

Absents excusés : M. Jean-Bernard BAUSSANT, Mme Katia de SAINT JUST, M. Jacques PRIOUX, M. Olivier GENESTE, M. Nicolas ROBIN, Mme Emmanuelle MEIGNEN.

Absente : Mme Catherine GUIHEUX.

M. Jean-Bernard BAUSSANT a donné pouvoir à M. Jean-Claude PROVOST

Mme Katia de SAINT JUST a donné pouvoir à Mme Françoise JORAT

M. Jacques PRIOUX a donné pouvoir à Mme Brigitte BOURSEAU

M. Olivier GENESTE a donné pouvoir à M. Jean-Noël THOMAZEAU

M. Nicolas ROBIN a donné pouvoir à M. Christian ORHAN

Mme Emmanuelle MEIGNEN a donné pouvoir à M. Gilles CALO.

☒ Mme Isabelle TESSIER a été élue secrétaire de séance

DECISIONS

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 février 2019 : Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sans modification.

FINANCES

Compte de gestion et Compte administratif 2018 : Le conseil municipal adopte à l'unanimité le Compte de gestion et le Compte administratif 2017, faisant état des résultats suivants :

Budget communal :

FONCTIONNEMENT	Recettes	Dépenses	Résultats
Fonctionnement	4 098 689,77 €	3 398 510,34 €	700 179,43 €
Fonctionnement résultat reporté	367 328,50 €		367 328,50 €
Total Fonctionnement Net	4 466 018,27 €	3 398 510,34 €	1 067 507,93 €

INVESTISSEMENT	Recettes	Dépenses	Résultats
Investissement	1 679 334,33 €	2 148 217,76 €	-468 883,43 €
Investissement résultat reporté	2 555 537,52 €		2 555 537,52 €
Total Investissement	4 234 871,85 €	2 148 217,76 €	2 086 654,09 €
Restes à réaliser	195 647,40 €	590 242,77 €	-394 595,37 €
Total Investissement Net	4 430 519,25 €	2 738 460,53 €	1 692 058,72 €

Affectation du résultat 2018 au budget général 2019 :

Résultat de fonctionnement cumulé 2018 :	1 067 507,93 €
Affectation en réserve d'investissement (1068) :	750 000,00 €
Report en fonctionnement :	317 507,93 €
Résultat d'investissement reporté :	2 086 654,09 €

Budget assainissement :

FONCTIONNEMENT	Recettes	Dépenses	Résultats
Fonctionnement	207 709,73 €	139 240,38 €	68 469,35 €
Fonctionnement résultat reporté	140 088,86 €		140 088,86 €
Total Fonctionnement Net	347 798,59 €	139 240,38 €	208 558,21 €

INVESTISSEMENT	Recettes	Dépenses	Résultats
Investissement	212 172,84 €	70 188,77 €	141 984,07 €
Investissement résultat reporté	423 925,93 €		423 925,93 €
Total Investissement	636 098,77 €	70 188,77 €	565 910,00 €
Restes à réaliser		13 848,40 €	-13 848,40 €
Total Investissement Net	636 098,77 €	84 037,17 €	552 061,60 €

Affectation du résultat 2018 au budget assainissement 2019 :

Résultat de fonctionnement cumulé 2019 :	208 558,21 €
Affectation en réserve d'investissement (1068) :	150 000,00 €
Report en fonctionnement :	58 558,21 €
Résultat d'investissement reporté :	565 910,00 €

Vote des taux 2019 : Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux au niveau de l'an passé, à savoir :

Taxe d'habitation	19,54 %
Taxe foncière bâti	19,21 %
Taxe foncière non bâti	49,55 %

Budget primitif 2019 : Le budget primitif de la commune et celui de l'assainissement sont adoptés. Ils s'équilibrent comme suit :

BP 2019	fonctionnement	investissement
Budget général	3 792 887,00 €	5 085 661,30 €
Budget assainissement	241 058,21 €	921 168,21 €

Indemnité de gardiennage de l'église : Le Conseil attribue une indemnité d'un montant de 479,86 € aux préposés chargés du gardiennage et de l'entretien courant de l'église de Nozay (unanimité).

AFFAIRES FONCIERES

Site de la Rue de la Gare : Le conseil municipal accepte à l'unanimité de convenir d'un accord avec le promoteur Vivaprom pour la mutualisation du parking public au profit des usagers des futurs commerces et la création d'une servitude pour les accès piétons autour du bâtiment collectif.

ADMINISTRATION GENERALE

Dénomination de voie et place : Il est décidé par 25 votes pour et 1 vote contre (A. Grimaud) de rendre hommage au Colonel Beltrame décédé en mars 2018 des suites de l'attaque terroriste de Trèbes, en dénommant le parvis de l'église : Esplanade Colonel Arnaud Beltrame, 1973-2018, victime du terrorisme.

Par ailleurs, le conseil municipal décide à l'unanimité de dénommer la voie conduisant au groupe scolaire de la Pierre Bleue : Allée du Sophora, du nom de l'arbre implanté face à l'accueil périscolaire.

Garantie d'emprunts : Le conseil municipal donne à l'unanimité son accord de principe pour la garantie d'emprunt à 100 % pour les prêts contractés par le bailleur « La Nantaise d'Habitations » pour le programme « Le Clos Saint Pierre ».

MARCHES PUBLICS / ACHATS / TRAVAUX

Confortement du pont de la Ville au Chef : Le Conseil municipal attribue, par 25 votes pour et 1 abstention (A. Grimaud), le marché pour les travaux de réfection du pont de la Ville au Chef à l'entreprise CHARIER TP, pour un montant de 314 838,13 € HT, offre mieux disante. Les travaux seront prévus à partir du mois d'avril, pour une remise en service du pont courant de l'été.

Aménagement du Boulevard Hillereau et de la Rue du 8 mai : Le projet établi par le cabinet Barbéry-Cattaneo est validé à l'unanimité. La consultation pour le marché public de travaux sera lancée dès les prochaines semaines. Les travaux seront entrepris selon le planning suivant : Boulevard Hillereau 4^{ème} trimestre 2019 / Rue du 8 mai 1^{er} trimestre 2020.

Propreté urbaine : Le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer une nouvelle consultation pour le marché de prestation de service pour le balayage mécanisé des rues du centre-bourg, à raison d'une intervention par semaine. Coût annuel 2018 prestataire + personnel communal : 42 317 €.

Curage de fossés : Une consultation est également lancée pour la réalisation du programme d'entretien des fossés, curage et arasement des accotements (32 km en moyenne par an).

Signalétique d'intérêt local : La pose des panneaux drapeaux est confiée à l'entreprise ESVIA dans le cadre du marché à bons de commande, pour un montant de 18 362,23 € TTC. Unanimité.

Site de la Ville au Chef : Un store-banne sera installé en pignon de la maison communale de la Ville au Chef par l'entreprise Guy Rollande. Montant : 4 100 € TTC. Des pupitres seront installés pour informer les visiteurs du site sur la faune, la flore et l'environnement. Montant : 1 500 € - Bretagne Vivante / 7 981,54 € - Pic Bois. Unanimité

Restauration scolaire : Le conseil municipal autorise à l'unanimité la constitution d'un groupement de commande pour la confection et la livraison de repas pour les restaurants scolaires de Nozay, d'Abbaretz et de Treffieux et accepte la coordination de ce groupement.

Décisions du Maire prises par délégation : NEANT

Prochain Conseil municipal : Jeudi 18 avril 2019

Affiché le 16 mars 2019

**Le Maire,
Jean-Claude PROVOST**